

# FC SCHOPPERTEN

**Vente du Mardi 18 Février 2025 à 20h**

Mairie de Schopperten (salle de l'école)

**VENTE AMIABLE DE FONDS DE COUPE et BOIS SUR PIED  
APRES MISE EN CONCURRENCE (Enchère montante)**

\*\*\*\* *Vente réservée aux particuliers* \*\*\*\*

## Généralités :

### Mise en vente de 6 lots :

- 4 lots de bois sur pied et fonds de coupes en parcelle 6 (Numéros 1 à 4) Lots marqués à la peinture verte. Point rouge et houppiers uniquement.
- 2 lots de bois sur pied et fonds de coupes en parcelle 10 (Numéros 5 et 6) Lots marqués à la peinture verte.

**INTERDICTION** de se rendre dans les lots avec des véhicules quels qu'ils soient. Ils devront être stationnés en bordure de parcelle et l'acquéreur du lot se rendra à pied dans son lot.

Ne sont autorisés à circuler dans les lots, et uniquement par temps sec ou gel, que les tracteurs avec fendeuses et les véhicules destinés à la vidange des bois.

Débardage par temps sec ou gel et **UNIQUEMENT** par les cloisonnements d'exploitations existants. (Cloisonnements matérialisés à la peinture jaune)

**Vérifier les limites de lots avant de commencer à travailler.** (En cas de litige ou d'interrogation prendre contact directement avec le forestier)

**Il est fortement conseillé de visiter les lots avant de s'engager**, notamment sur les prix ainsi que sur les délais. (Aucun délai supplémentaire sera autorisé !)

Les bois d'un diamètre supérieur à 27.5cm marqués d'un **trait oblique rouge/rose** ainsi que les **bois cerclés à la peinture ou au sol qui ne sont pas issus de l'exploitation** ne font pas partis du lot.

- **Eviter l'abattage d'arbre en direction des mares, le cas échéant retirer au plus vite les branches ;**
- **Ne pas mettre de branches dans les chemins, mares, mardelles et fossés ;**
- **Façonnage des arbres et branches sur place en billons de 1 mètres : interdiction de trainer les troncs ;**
- **Dégager au fur et à mesure les chemins existants, les fossés, ainsi que les accotements des routes forestières ;**
- **Interdiction de travailler en forêt les dimanches et jours fériés ainsi que les jours de chasse (amende de 135€)**
- **Les rémanents (branches) devront être éparpillés de façon uniforme dans le lot. (Pas de tas)**
- **Vos piles de bois devront être entassés entre des piquets de bois. (Interdiction d'entasser entre ou contre des arbres).**



La vente se déroulera selon le règlement des ventes de bois des forêts publiques du 22/09/05 et conformément au cahier des clauses générales des ventes du 28/11/07.

L'acquéreur d'un lot est responsable des infractions commises sur son lot à compter de la date de la vente et jusqu'à la fin de la coupe conformément à l'art. L 135.10 du Code Forestier.

Le porteur de cette affiche est autorisé à circuler sur les chemins forestiers habituellement interdits à la circulation jusqu'au jour de la vente **sauf les dimanches et jours fériés.**

En cas de « vague COVID », la vente se déroulera selon les consignes sanitaires en vigueur. Les participants devront le cas échéant, présenter leur passe sanitaire, se munir d'un masque, d'un stylo et d'une enveloppe pour pouvoir accéder à la vente. Chacun veillera à garder ses distances avec ses voisins.

**Les enchères iront de 10€ en 10€.**

**Délai de paiement :**        **Le jour de la vente par chèque**  
**Délai de façonnage :**     **31 mai 2025**  
**Délai de vidange :**        **15 septembre 2025**

Points de rencontre avec les secours :  
Mairie de Schopperten

Pour toute(s) information(s) complémentaire(s) :

M. DREIDEMY Yann - 8 rue des jardins 67260 Sarre-Union  
Mail : [yann.dreidemy@onf.fr](mailto:yann.dreidemy@onf.fr)    Téléphone : 06 46 86 59 81

Utilisation des cloisonnements obligatoires !

**Pour éviter les litiges : Les houppiers/troncs font parties du lot lorsque la provenance de la grume/souche est à l'intérieur de votre lot. (toujours prendre en compte la souche)**

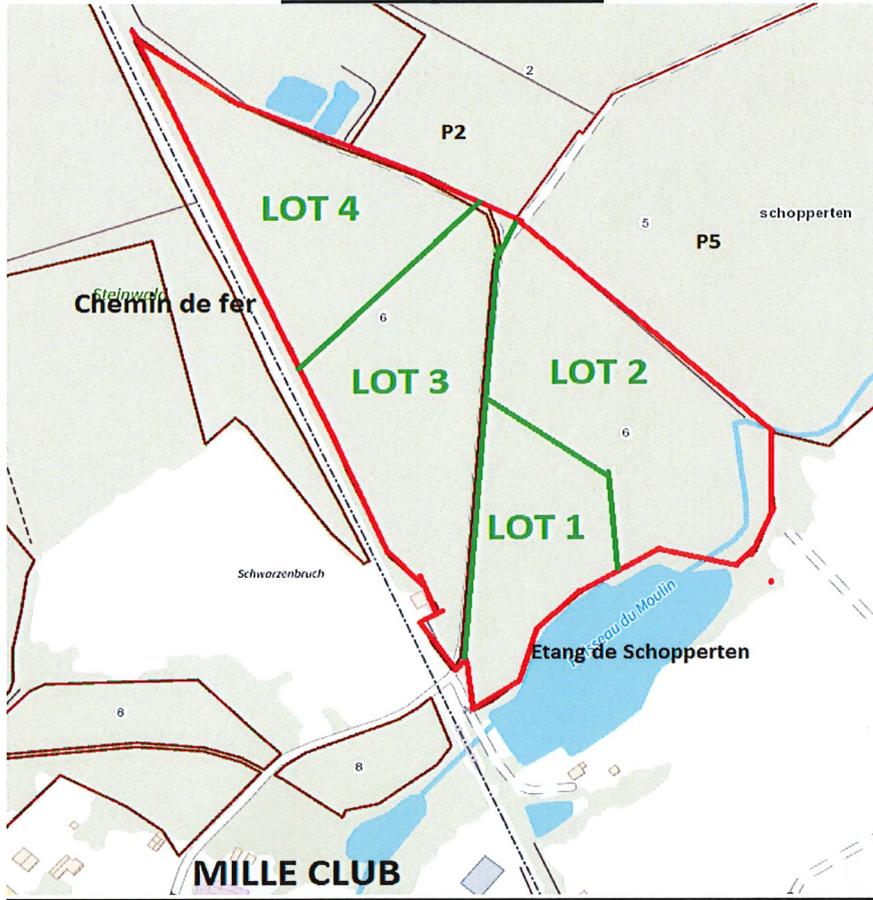
*Ex : Si la souche se situe dans le lot 11 et que le houppier ainsi que la grume se trouve à l'intérieur du lot 12, le houppier appartient au lot 11.*

### **Mise à prix :**

-Lot 1 = 80€  
-Lot 2 = 100€  
-Lot 3 = 80€  
-Lot 4 = 100€  
-Lot 5 = 100€  
-Lot 6 = 100€



**Plan lots parcelle 6 :**



**Plan lots parcelle 10 :**

